

**PROCES VERBAL DU CONSEIL DU DEPARTEMENT
LICENCE SCIENCES DES ORGANISATIONS
En date du 16 janvier 2017**

COLLEGE A – PROFESSEURS

Etaient présents

Eric Agrikoliansky, Nicolas Berland, Claudie Boiteau, Renaud Dorandeu

Etaient représentés

Dorothee Gallois-Cochet, Daniel Vanderpooten
Géraldine Chouard, Guillaume Daudin,

COLLEGE B – MAITRES DE CONFERENCES

Etaient présents

David Abonneau, Pauline Barraud de Lagerie, Rouba Chantiri-Chaudemanche, Bernard Masson,

Etaient excusés ou absents

Antoine Blanc, Florence Stricker, Hélène Tissandier, Baptiste Venet

COLLEGE DES PERSONNELS IATOS

Etait présente : Karine Sayette

Etaient représentées : Corinne Bévier, Mireille Buthon,

Etait excusée ou absente

Brigitte Francillon

COLLEGE DES ETUDIANTS

Etaient présents

Marouane Chahri, Jeanne Enriquez, Quentin Maleine, Marie Oppermann, Manon Piednoel, Florent Sevin,

Etaient représentés : Lucas Franchet, Fabien Toux

COLLEGE DES PERSONNALITES EXTERIEURES

Etaient présents : Pauline Charneau, Dominique Semont

Etait représentée : Catherine Chouard

Etait excusée : Sophie Giovachini

Assistaient également au Conseil

Frédérique Buclin, Georges Decocq, Eric Leblanc, Anne Magné

Le quorum étant atteint, Renaud Dorandeu ouvre la séance et présente aux membres du Conseil Eric Leblanc, responsable pédagogique de l'UE de macroéconomie en DEGEAD1, qui souhaite participer à ces conseils en tant qu'invité, ce que le directeur accepte, les séances étant publiques.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2016

Dorothée Gallois-Cochet demande que soit modifiée dans la présentation des parcours English-Tracks la phrase suivante :

"La question d'ouvrir ce programme pour la L3 Droit est soulevée par Dorothée Gallois-Cochet qui précise que quelques UE du parcours L3 Droit ont lieu en anglais"

par

« Dorothée Gallois-Cochet fait remarquer qu'à partir du moment où le programme English-Tracks signifie, pour les L3 Eco ou LISS, de proposer certains cours ou option en anglais, elle ne comprend pas pourquoi on n'intègre pas la Licence Droit dans ce programme, puisque celle-ci propose de très longue date un certain nombre de cours en anglais. Marjolaine Roger indique qu'elle n'en avait pas connaissance et se propose d'examiner la question avec DGC".

Par ailleurs, Marie Oppermann fait remarquer qu'il y a une erreur dans les relevés des présences : elle était bien présente, ainsi que Maxence Bringuier en tant qu'invité.

Moyennant ces modifications, le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation du calendrier et de la méthodologie du HCERES (Haut conseil de l'évaluation de la recherche de l'enseignement supérieur)

Sabine Mage remercie Renaud Dorandeu de l'avoir invitée et présente l'orientation stratégique, le calendrier et les moyens qui devront être mis en œuvre dans le cadre de la nouvelle évaluation de l'Université Paris-Dauphine.

Afin d'aboutir à une meilleure intégration des évaluations et à une simplification du dossier déposé, une nouveauté est à noter pour la constitution des dossiers d'évaluation : c'est la ComUE PSL qui déposera le dossier avec un volet spécifique pour chaque Etablissement de PSL.

L'Université fait partie de la vague D (évaluation 2017-18 pour un nouveau contrat démarrant en septembre 2019). La nouvelle procédure HCERES va donc durer deux ans.

Il devra être fait une évaluation des formations avec grade de licence (6 formations de licence). Trois volets sont prévus : évaluation de l'Etablissement (PSL avec peut-être un volet spécifique Paris-Dauphine), évaluation des unités de recherche, évaluation des formations (DN et DGE avec grade). L'offre de formation doit être représentée par champs de recherche et champs de formation ; il y aura une accréditation de l'établissement à délivrer des diplômes plutôt qu'une habilitation diplôme par diplôme. En matière de gouvernance, seront désignés des responsables par champs de formation. Les points faibles ou les souhaits

d'amélioration devront être soulignés dans le bilan. Cette auto-évaluation devra être finalisée avant l'été prochain. De nombreux moments de discussion sont à prévoir.

Renaud Dorandeu précise que la dernière évaluation en licence avait permis de ramener les notes globales de B à A.

Sophie Meritet a été nommée chargée de mission et sera mobilisée sur ce dossier. Brigitte de Tarlé sera également mobilisée sur la partie administrative.

Le calendrier du cycle de Master intéresse également les étudiants de LSO.

Sabine Mage précise qu'une loi a été votée en décembre sur la sélection en master. L'objectif de cette loi est de régler un problème de sélection entre M1 et M2 dans d'autres établissements. Une forte sélection a lieu entre le M1 et le M2 pour les étudiants car il existe un accès automatique et obligatoire de L3 en M1. L'Université Paris-Dauphine n'est pas concernée car elle s'organise pour accepter tout étudiant de M1 en M2 (mais pas forcément celui de son choix). Il nous est demandé de renseigner les capacités d'accueil en M1 pour pouvoir sélectionner. Si le M1 n'est pas sélectif, tout étudiant extérieur doit pouvoir entrer à Dauphine et l'on risque un afflux massif à l'entrée en M1. Si le M1 est sélectif, la continuité entre M1 et M2 est obligatoire. La sélection entre M1 et M2 n'est donc plus possible pour les étudiants.

Renaud Dorandeu précise que cette loi est l'occasion de remettre à plat ce que nous souhaitons faire en L3 gestion, notamment concernant les prérequis.

La présentation de Sabine Mage sera transmise aux membres du Conseil.

3. Information sur la refonte du processus de sélection en 1e année

Renaud Dorandeu revient sur la procédure spécifique à l'Université Paris-Dauphine, hors APB, qui repose sur les résultats de la classe de 1^{ère}, des épreuves anticipées du baccalauréat, et des deux premiers trimestres de terminale. Une moyenne pondérée est calculée sur cette base et confrontée à une barre d'admission qui n'est pas la même selon la série du bac, la catégorie du lycée, etc. Une commission est créée qui accompagne le processus du début à la fin.

A la question de Quentin Maleine, souhaitant plus de transparence, le directeur précise que l'Université ne souhaite pas communiquer sur ces algorithmes afin d'éviter que les établissements ne mettent en place une stratégie de contournement (surpondération des notes, etc). Baptiste Venet précise que le programme « égalité des chances » est là pour favoriser une ouverture sociale et livrer les coefficients ne ferait que renforcer l'autocensure des étudiants.

C'est un processus complexe qui est géré par une application informatique, « Bolero ». Cette application est déjà ancienne et n'a pas été conçue pour s'adapter à des procédures particulières de candidatures.

Cela conduit à une double réflexion :

- Une réflexion technique : l'application « Bolero » doit évoluer vers un autre système plus souple.
- Une réflexion sur les modalités de recrutement : doivent-elles évoluer ? Quelles doivent être les marges de variation ? Il faut étudier les modèles alternatifs d'autres

établissements. Souhaite-t-on intégrer les lycéens issus de L ? Il faut aboutir à un consensus sur notre processus de recrutement.

Marouane Chahri demande ce que l'on peut faire pour accompagner le surplus d'étudiants constaté en L1 cette année. Le Directeur précise qu'au cours du processus de sélection, une variable est inconnue : le taux de retour. Pour avoir 680 étudiants entrants, nous admettons un nombre supérieur d'étudiants en anticipant un taux de retour. Ce taux augmente chaque année et fut très important cette année. Il faudra donc être encore plus vigilant, et établir une liste d'attente plus importante. Marouane Chahri demande également si les avis des enseignants sont pris en compte. Le Directeur précise que les avis des enseignants servent à vérifier qu'il n'y a pas d'erreur de cohérence. Mais on ne traduit pas les évaluations en points.

Manon Piednoel souhaite que la liste des matières soit rendue publique afin notamment de limiter l'auto exclusion. Renaud Dorandeu précise que cela est précisé lors des réunions d'information. Un effort d'information extrêmement important est déjà fait et se poursuivra. La discussion se poursuit sur la façon de mieux communiquer en direction des lycéens qui sont hors de Paris et de la région parisienne.

4. Information sur la création d'une L3 gestion à Londres

Renaud Dorandeu présente la stratégie actuelle de l'Université à l'international.

Trois modèles existent actuellement :

- La mobilité simple
- La mobilité construite sous la forme d'un semestre délocalisé (programmes dauphinois adaptés sur place)
- Les campus délocalisés : Londres, Madrid, Mannheim.

Londres relève du droit anglais. Une structure a été créée : "Paris Dauphine International". C'est une "charity" qui gère notre implantation à Londres. Cette « charity » comprend un "board", dont les membres sont le Président de l'Université, le vice-Président des affaires internationales, le directeur du département LSO et trois alumni. Ce board propose les orientations stratégiques et veille à la cohérence et au respect de ces orientations.

L'équipe administrative est composée de trois personnes qui gèrent 120 étudiants.

Dans ce cadre, la question d'une ouverture d'une année de L3 gestion à Londres s'est posée, et s'inscrit dans le cadre de nos innovations pédagogiques. L'ouverture est prévue en septembre prochain. Renaud Dorandeu en précise les conditions : ouverture pour un groupe d'au plus 30 étudiants, recrutés en priorité parmi les étudiants dauphinois, mais quelques places pourront également être proposées aux candidats extérieurs ; les cours proposés seront communs à ceux de la L3 gestion, en anglais. Les cours seront financés par les droits d'inscription mais une redistribution importante via des bourses de mobilité est prévue.

5. Prise en compte de l'expérience professionnelle et associative en LSO

Un tableau des équivalences dans le cadre d'une expérience associative a été établi et transmis aux membres du Conseil pour validation.

Rouba Chantiri précise que l'implication n'est pas la même selon la taille de l'association. Claudie Boiteau demande ce qu'est un "responsable de pôle". Un étudiant précise que le rôle d'un responsable de pôle est de mener à bien un projet et de faire fructifier le chiffre d'affaires.

Ce tableau est validé à l'unanimité

6. Point sur l'innovation pédagogique

Il sera fait un bilan de tous les projets aux membres de la commission pédagogique lors de la prochaine réunion (le 24 janvier à 17 heures). Renaud Dorandeu dénombre les projets en cours : le programme Trajectoires, tutorat, parrainage... Il proposera d'augmenter lors du budget rectificatif la quote-part financière du département au dispositif d'égalité des chances.

Ce qu'il reste à faire :

- la création d'un TD de référence filmé et diffusé à tous les étudiants pour chaque UE : cela sera fait à la rentrée prochaine en commençant par la 1^e année de licence.
- l'offre de cours en anglais sera développée en L1 et L2.
- Augmentation du nombre de places en LV2 à la rentrée prochaine.

Claudie Boiteau demande que soit intégrée à ces innovations la possibilité pour les étudiants de L3 d'accéder à leurs emplois du temps en ligne. Anne Magné précise que cela devrait être possible à la rentrée, le problème technique étant en passe d'être résolu.

7. Questions diverses

Un Conseil restreint se tiendra le 20 février prochain à 12h en P327. Les enseignants recevront prochainement une convocation.

Marouane Chahri fait un retour aux membres du Conseil d'un sondage transmis aux étudiants sur le déroulement des examens du DEGEAD à Charenton (441 réponses aux questions posées aux étudiants). Ce sondage fait apparaître deux problèmes :

le temps de pause entre chaque examen qui devrait être de 30 minutes n'est en fait que de 20 minutes car 10 minutes sont perdues pour le comptage des copies et des sorties/entrées des étudiants.

Anne Magné précise que si la plage horaire entre deux examens est augmentée, les étudiants sortiront beaucoup plus tard le soir.

65% des étudiants ont un temps de transport de plus de 45 minutes. Serait-il possible de trouver un endroit plus proche ?

Renaud Dorandeu précise que les examens ont été externalisés à Charenton en raison du manque de place. Mais le coût est très élevé et se rapprocher de Dauphine risquerait d'augmenter ce coût.

Une étude est faite actuellement et le Conseil reviendra devant les étudiants sur ce sujet.

La séance est levée à 19 heures 15.

Renaud Dorandeu